SURVEILLANCE SUR LA PISTE D'ENTRAÎNEMENT

Fil conducteur pour le commissaire au paddock

FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

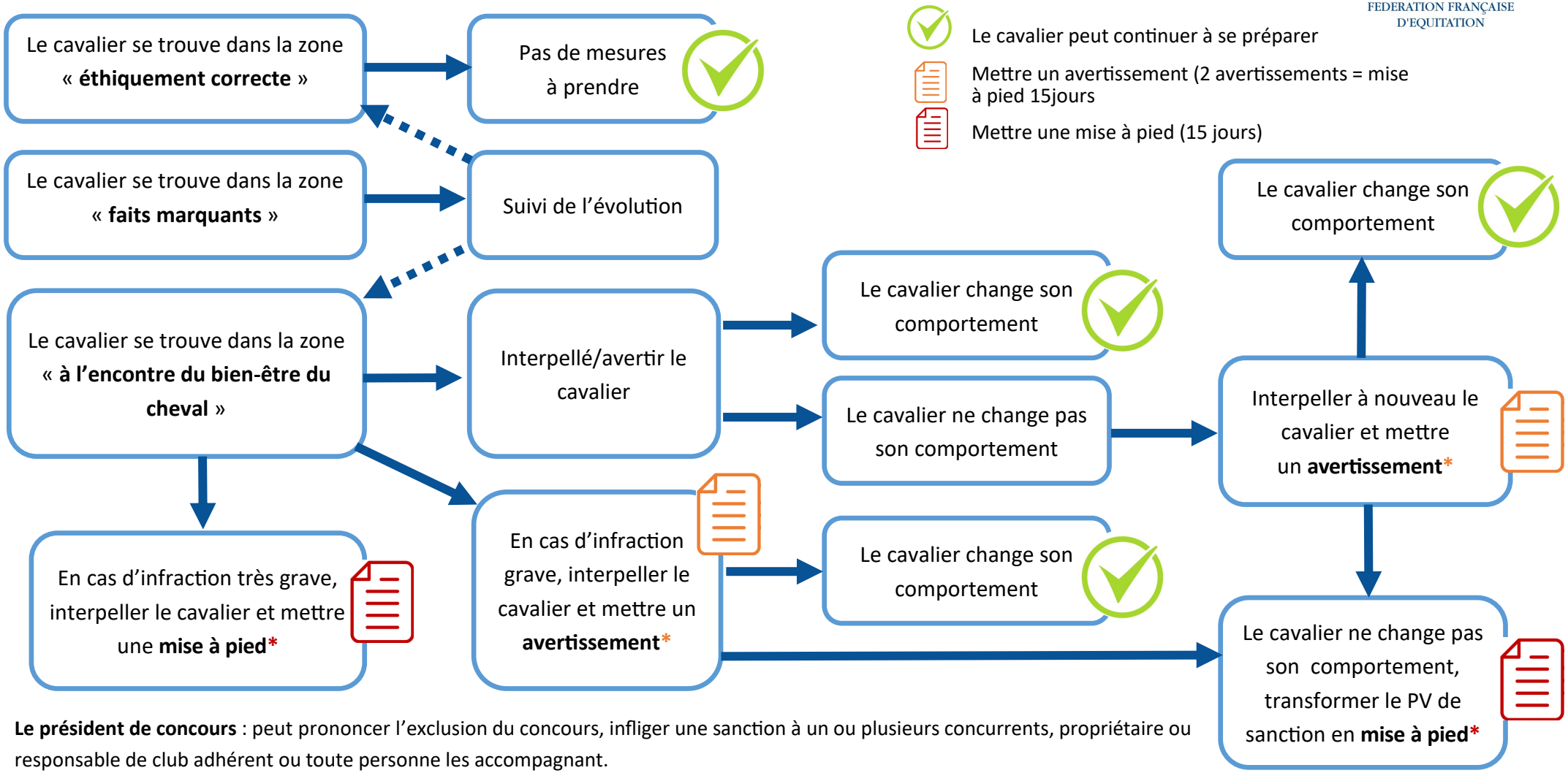

Le président de concours : peut prononcer l'exclusion du concours, infliger une sanction à un ou plusieurs concurrents, propriétaire ou responsable de club adhérent ou toute personne les accompagnant.

Le président du jury : peut infliger une sanction pour non-respect des règlements, peut disqualifier un concurrent, lui interdire l'entrée en piste, pour manque de correction, utilisation abusive des installations et terrains.

Le commissaire au paddock (niveau National Elite min) : peut infliger une sanction à un ou plusieurs concurrents ou toute personne accompagnante pour non-respect des règlements.. Le commissaire au paddock de niveau National et inférieur, se réfère à la décisions du Président de jury.